

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

SAISON 2022/2023

ADHÉRENT(E)

NOM (en majuscules)	PRENOM (en majuscules)	Date naissance

RESPONSABLE LÉGAL (pour les mineurs)

NOM (en majuscules)	PRENOM (en majuscules)

Adresse postale

Code postal

Ville

Portable 1

Portable 2

Portable 3 (pour les ados, à partir de 14 ans)

Personne à contacter en cas d'urgence

Portable

CHOIX DE L'ACTIVITE

Pour remplir les champs grisés, se reporter au tableau des activités, page 2 (possibilité de compléter cette partie au moment de l'inscription).

Activité 1 (inscrire aussi le code du groupe)

Cotisation

+ 2€ dossier

+ 6€ costume

=

Activité 2 (inscrire aussi le code du groupe)

Cotisation (- 30€ sur la 2^{ème} activité)

+ 6€ costume

=

Adhésion + 27€ (une seule par famille)

=

Réduction -10 € (2^{ème} inscription au sein d'une même famille*)

Réduction - 5€ (pour toutes les autres inscriptions**) Total :

=

Paiement comptant (montant)

Par espèce

Par chèque (nom de la banque)

Paiement en 3 fois Septembre/Octobre/Novembre (montant)

* Père, mère, frère, sœur, enfant. **Cumulable 3 fois maximum.

TABLEAU DES ACTIVITÉS

Paiement d'une cotisation de **27€** et de frais de dossiers de **2€**. Pour la Danse moderne, le Breakdance et la Zumba, une participation au costume de **6€** est demandée. Le costume (d'une valeur supérieure à la participation demandée) sera offert à l'issue du spectacle.

ACTIVITÉ	ANNÉE DE NAISSANCE	CRÉNEAU ET LIEU	DURÉE	TARIFS
<i>LA DANSE MODERNE avec Angélique FRADIN</i>				
ÉVEIL CORPOREL 4/5 ANS	2017-2018	Mercredi 16h/16h45 CSPV Salle de danse	3/4 h	104 €
INITIATION 6/8 ANS	2014-2016	Mercredi 14h/15h CSPV Salle de danse	1 h	128 €
PRÉPARATOIRE 9/10 ANS	2012-2013	Mercredi 15h/16h CSPV Salle de danse	1 h	128 €
PRÉPARATOIRE 11/13 ANS	2009-2011	Mercredi 16h45/18h CSPV Salle de danse	1h15	139 €
INTERMÉDIAIRE 14/16 ANS	2006-2008	Samedi 11h/12h30 CSPV Salle de danse	1h30	157 €
CONFIRMÉ ADO/ADULTE (à partir de 17 ans)	2006 et +	Mercredi 18h45/20h15 CSPV Salle de danse	1h30	157 € (-18 ans) 181 €
INITIÉ ADULTE	2004 et +	Mercredi 20h15/21h45 CSPV Salle de danse	1h30	181 €
<i>LE BREAKDANCE avec Paul FRADIN</i>				
PRÉPARATOIRE 9/14 ANS	2008-2013	Samedi 10h/11h CSPV Salle de danse	1h	130 €
<i>LA ZUMBA avec Pauline ORSOLA</i>				
TOUS NIVEAUX ADULTE	2004 et +	Vendredi 19h/20h Salle du Val de Maine	1h	115 €
<i>LE YOGA avec Isabelle CHARRON</i>				
TOUS NIVEAUX ADULTE	2004 et +	Lundi 10h45/12h Salle du Val de Maine	1h15	178 €
TOUS NIVEAUX ADULTE	2004 et +	Mardi 18h15/19h30 CSPV Salle de gym	1h15	178 €
<i>LE SELF-DÉFENSE FÉMININ avec Jérôme FRADIN</i>				
TOUS NIVEAUX ADO/ADULTE (à partir de 14 ans)	2008 et +	Samedi 10h45/11h45 CSPV Salle de dojo	1h (2 cours/mois)	105 €

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Pour toute nouvelle inscription, **le certificat médical est fortement RECOMMANDÉ**. Pour nos anciens adhérents, **il reste CONSEILLÉ**. Autrement veuillez remplir la décharge de responsabilité.

L'adhérent ou le responsable légal atteste sur l'honneur que son enfant ou lui-même, ne présente aucune contre-indication à la pratique de la danse.

Fait à : Le :/...../..... Signature du responsable légal
« Bon pour accord »

Pour servir et valoir ce que de droit

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de notre association des photos ou vidéos de l'adhérent peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné, Madame, Monsieur,,
responsable légal(e) de

..... né(e) le :/...../.....

autorise n'autorise pas

L'association ADAGE à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre de ses locaux ainsi qu'en dehors comme sur notre site, la clé USB du spectacle, des journaux, prospectus et flyers.

Fait à : Le/...../..... Signature du responsable légal
« Bon pour accord »

Pour servir et valoir ce que de droit

Je souhaite une attestation pour mon comité d'entreprise avant le 31 Décembre 2022

L'association ADAGE, association loi 1901 propose des ateliers pluridisciplinaires, dispensés par des animateurs au service de la pédagogie et de la création.

Les personnes responsables de l'association sont toutes bénévoles. Elles aident et organisent pour le bon fonctionnement de l'association et sont toujours là à votre écoute.

ADAGE se veut être un lieu de rencontres, d'échanges, où se retrouvent les personnes qui aiment leur activité et celles qui veulent la découvrir.

Le présent règlement a pour but de simplifier la vie de l'association.

ARTICLE 1 - INSCRIPTION / PAIEMENT

L'association est ouverte à tous à partir de 4 ans (4 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours).

Les adhérents doivent avoir une assurance responsabilité civile et donner un certificat médical de moins de 3 ans lors de l'inscription, ou bien remplir le formulaire de décharge de responsabilité.

Sans présentation de ces documents, nous serons contraints de refuser l'inscription aux ateliers pour des raisons de sécurité et d'assurances.

Tout dossier se doit d'être complet avant la reprise des activités.

ADAGE vous donne la possibilité d'effectuer **2 cours d'essai gratuitement.**

Toute inscription est annuelle et définitive.

Les cours ne peuvent être suivis que par les adhérents de l'association ayant réglé leur cotisation et adhésion annuelles. Les cours sont payables d'avance. Une facilité de paiement par un règlement échelonné en 3 chèques est possible. Les 3 chèques devront être fournis lors de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera consenti sauf dans le cas d'un déménagement à plus de 20 kms, en cas de maladie ou maternité.

Le remboursement (hors adhésion et participation au costume) sera effectué selon le nombre de trimestres restants, tout trimestre entamé restant dû.

Afin d'en bénéficier, les demandes ne seront étudiées, qu'après l'envoi par courrier à ADAGE, accompagné d'un justificatif officiel.

ARTICLE 2 – ATELIERS

Les ateliers ont lieu dans les locaux mis à disposition par la Municipalité. Nous ne serons donc pas tenus pour responsables des réquisitions de salle par la Mairie.

Les jours et heures des activités sont établis chaque année par la Mairie et le bureau en accord avec nos intervenants.

Pour des raisons budgétaires et pédagogiques, ADAGE se réserve le droit d'annuler un atelier ou de regrouper/dédoubler un atelier si le nombre d'inscrits est insuffisant ou trop important.

Il est demandé aux adhérents d'être présents 5 à 10 minutes avant le début de la séance pour se préparer.

Une bonne progression pédagogique pour l'adhérent lui-même et pour les autres implique que chacun se doit d'être ponctuel et assidu.

En cas d'absence de l'intervenant, l'Association fera son possible pour vous prévenir dans les meilleurs délais par SMS.

ARTICLE 3 - TENUE VESTIMENTAIRE

Il est demandé aux élèves de se présenter à leur activité avec une tenue correcte liée à sa discipline et non avec une tenue de ville, des vêtements souples et proches du corps (notre intervenante doit pouvoir s'assurer du bon placement corporel de l'élève).

Les cheveux doivent être attachés afin de ne pas altérer la qualité du mouvement. Pas de chaussons de danse ni de rythmiques. L'activité se fait pieds nus ou en chaussettes selon le sol de la salle. **Dans la salle de danse du complexe sportif du Petit vivier et à partir de l'atelier des 9/10 ans, Il est demandé par notre intervenante d'investir dans des PEDILLES Capezio (boutique Danse et plage 14€) pour le confort du danseur ou de la danseuse.**

Il est conseillé d'inscrire le nom de l'élève sur les vêtements afin de faciliter la restitution en cas d'oubli. Pas de chewing-gums ni de bonbons pendant les activités. Il est préférable que l'adhérent emmène sa propre bouteille d'eau (pas de collation).

ARTICLE 4 – RESPONSABILITES

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir le rechercher. En décidant de le laisser venir et repartir seul, il décharge la responsabilité de l'Association ADAGE (notamment en cas d'absence du professeur) pour tout problème qui surviendrait.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un enfant en dehors des heures d'activités auquel il est inscrit et hors de la présence de l'animateur.

Pas de téléphones portables, de bijoux ou objets de valeur **L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

ARTICLE 5 – SPECTACLE

Moment important pour les plus grands comme pour les plus jeunes élèves, le travail fourni à cet effet fait partie de la discipline. **L'absence répétée aux ateliers perturbe l'apprentissage de la chorégraphie et l'organisation du groupe.** Les chorégraphies sont conçues en fonction du nombre de danseurs, il peut même y avoir des passages en binôme.

En conséquence, l'absence répétée peut entraîner la non-participation au spectacle.

De la même façon, la présence des élèves est obligatoire aux différentes répétitions.

L'association demande une participation de 6€ pour le costume. Celui-ci sera offert à l'issue du spectacle.

Les places pour assister au spectacle seront payantes y compris pour les familles d'élèves. Le nombre de places peut être limité selon la capacité de la salle.

ARTICLE 6 - MANQUEMENT AU REGLEMENT

Toute inscription à l'association ADAGE vaut acceptation du règlement intérieur.

Le non-respect de l'un de ces articles entraîne l'exclusion de l'adhérent.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

Afin de vous tenir informés de notre association, nous avons mis à votre disposition un site internet,

www.associationadage.com, nous vous invitons à aller le consulter régulièrement.

Des informations vous seront adressées par SMS (**pensez à paramétrer vos portables si besoin afin de recevoir les MMS**), la bonne communication de vos numéros de portables est donc importante.

Fait à : Le/...../.....

-Signature de l'adhérent :

-Signature du responsable légal pour les enfants mineurs :

Pour servir et valoir ce que de droit

Afin de valider votre inscription, votre dossier doit être **COMPLET** pour le jour des permanences.

Voici la liste des documents (remplis, datés et signés) à fournir :

- 1-Fiche d'inscription individuelle (par adhérent)
- 2- Décharge de responsabilité ou certificat médical d'aptitude de pratique à l'activité
- 3-Autorisation du droit à l'image
- 4-Règlement intérieur